

N° 82365-2022/1-ACTS/DCJS

Date du : 16 juin 2022

Rapport de présentation

OBJET : participation de la province Sud au programme Territoires Volontaires – Echanges et solidarité internationale

PJ : un projet de délibération

Le déploiement du dispositif de service civique universel au sein de la province Sud dans le cadre de la délibération provinciale n° 43-2018/APS adoptée le 13 juillet 2018, a permis à ce jour à 245 jeunes de s'engager au sein de la collectivité provinciale sur une période de 6 à 12 mois dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la santé, de l'environnement, des loisirs et des sports. Une nouvelle offre à l'échelle internationale est aujourd'hui accessible à travers le programme Territoires Volontaires.

Suite à sa candidature déposée dans le cadre de l'appel à manifestation Collectivités Territoriales entre le 15 février et le 30 mars 2022, la province Sud a été retenue comme étant éligible par le comité de pilotage du programme Territoires volontaires.

La gouvernance de ce programme :

Prévu pour une durée de 3 ans (clôture en décembre 2024), le programme Territoires Volontaires associe outre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et France Volontaires, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), l'Agence nationale du Service Civique, Régions de France, l'Assemblée des Départements de France, l'Association des Maires de France et Cités Unies France.

Les objectifs généraux de ce programme sont les suivants :

- accroître significativement le nombre de volontaires internationaux mobilisés dans le cadre de l'Action Internationale des Collectivités Territoriales (AICT) à travers la réalisation de 250 missions en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- faciliter l'accès au volontariat pour les collectivités territoriales à travers un dispositif clés en main et un soutien financier renforcé de la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales avec

un accompagnement coordonné par France Volontaires et assuré par le réseau d'opérateurs identifiés par le programme.

La présentation du programme :

Ce programme est la déclinaison du service civique universel à l'échelle internationale. Le volontaire est toujours dans une démarche destinée à aider les autres tout en vivant une expérience unique et enrichissante en s'engageant sur une mission à l'étranger.

Il vise à développer l'engagement de la collectivité en faveur du :

- **Service Civique à l'International (SCI)** pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, sans condition de diplôme, d'expérience professionnelle ou de formation préalable, afin de réaliser une mission d'intérêt général à l'étranger de 6 à 12 mois ;
- **Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)** pour les personnes majeures, sans condition de nationalité et sans limite d'âge - ce sont pour la plupart des professionnels diplômés expérimentés ou non – qui a pour objet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire de 12 à 24 mois ;
- **Service Civique Accueil Volontaires internationaux** qui pourrait permettre à la collectivité à l'avenir de recevoir des jeunes étrangers en Nouvelle-Calédonie (*dispositif au bénéfice de la Nouvelle-Calédonie non encadré par le code du service national*).

Les bénéfices de ce programme pour les volontaires :

Le programme met en avant le suivi des jeunes, avant, pendant et après leur mobilité, et prend en compte l'intégration du projet professionnel et personnel des jeunes. Les projets doivent permettre aux jeunes de restituer leur expérience auprès des acteurs de leur territoire (entreprises, associations, établissements scolaires et de formations, etc.).

Ces compétences individuelles et collectives favoriseront l'implication des jeunes de la province Sud dans diverses instances formelles et informelles. Par ailleurs, l'ouverture sur la région Pacifique apporte un enrichissement professionnel et personnel au volontaire qui pourra ensuite partager cette expérience avec ses pairs. Ce programme contribue ainsi pleinement à améliorer les conditions d'autonomie et le bien-être des jeunes par leur engagement citoyen.

Dans ce programme, sont pris en charge les frais suivants : une indemnité d'installation, une couverture sociale, un logement, une assistance rapatriement/responsabilité civile, les frais de transport et visas, des formations au départ et au retour des volontaires ... etc ainsi qu'une indemnité mensuelle comme suit :

- **pour un Service Civique à l'International (SCI)** : 75 229 francs CFP ;
- **pour un Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)** : 107 397 francs CFP ;
- **pour un Service Civique Accueil Volontaires internationaux** : 69 277 francs CFP.

Les engagements de la province Sud :

Cette éligibilité de la collectivité provinciale au programme permet de bénéficier d'un accompagnement de projet dans le cadre d'une convention tripartite à signer entre France Volontaires, la province Sud et un opérateur qu'il restera à identifier. Cette convention est actuellement en cours de rédaction. Le rôle de chacun sera ainsi défini de la phase de rédaction des offres de mission à la phase d'évaluation du projet.

L'appui par France Volontaires et son réseau partenarial permet de construire et mettre en œuvre des missions de volontariat à l'international. Il inclut un volet de renforcement de capacités en matière de mobilisation de volontaires en collectif, ainsi qu'un second volet autour de la co-conception et du portage des missions de volontariat.

D'un point de vue financier, la participation de la province Sud se déclinerait comme suit :

- **pour un Service Civique à l'International (SCI)** pour 8 mois dont 6 mois dans le pays : participation de 27% du coût total soit 421 235 francs CFP ;

- **pour un Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)** pour 12 mois : participation de 25% du coût total soit 841 992 francs CFP ;
- **pour un Service Civique Accueil Volontaires internationaux** pour 8 mois dont 6 mois dans le pays : participation de 31% soit 534 598 francs CFP.

Les perspectives :

La province Sud pourrait par la suite candidater à l'appel à projets Jeunesse annuel pour des projets de coopération décentralisée et selon les résultats de l'évaluation élargir cette opportunité à un nombre plus important de volontaires.

A ce titre, il vous est proposé d'approuver la participation de la province Sud au programme Territoires Volontaires et d'habiliter le Bureau de l'assemblée de province à approuver la convention avec France Volontaires et l'opérateur qui sera choisi dans le cadre du programme Territoires Volontaires et ses avenants éventuels. Il est également proposé d'habiliter la Présidente de l'assemblée à signer ladite convention et ses avenants.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.